



Saison 2024/2025

Classement Challenge du Fair-Play

Rappel du Règlement

(Modifié par la Commission de Discipline le 25/08, approuvé par le C Directeur du 29/08, présenté à l'AG du 16/09/11)
Mise en application la saison 2011 – 2012

Modifié par le CD du 27 juillet 2013(Délais d'utilisation des bons d'achat)

Modifié par le CD du 26 mai 2014 (Exclusion du classement pour participation joueur non licencié à une rencontre et présence obligatoire du club à la remise de récompense)

Préambule

Ce Challenge a été créé par la Commission de Discipline pour désigner et récompenser :

- ✓ Deux équipes de 1^{ère} division masculine,
- ✓ Trois équipes de 2^{ème} division masculine,
- ✓ Quatre équipes de 3^{ème} division masculine,
- ✓ Deux équipes de 1^{ère} division féminine lorsque cette division est organisée en une seule phase sur l'ensemble de la saison,

qui ont été les plus fair-play durant la saison écoulée.

ARTICLE 1 - PARTICIPATION

Le challenge fair-play est ouvert à toutes les équipes de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} division masculine et à toutes les équipes de 1^{ère} division féminine.

Le barème est aménagé de manière à prendre en compte de manière aggravante l'exclusion suite à deux avertissements, dont l'un est donné pour désapprobation des décisions de l'arbitre officiel.

Toute équipe sanctionnée pour avoir fait participer un ou des joueur(s) non licencié(s) sera automatiquement exclue du classement.

ARTICLE 2- CLASSEMENT

Tous les matchs, et **seuls les matchs de compétitions officielles du District (championnats et coupes)** disputés par les équipes participantes sont pris en compte.

Le coefficient Fair-Play de chaque équipe est obtenu en faisant le quotient du nombre total de points de pénalité (obtenu par l'addition des points selon le barème établi) par le nombre de matchs de compétition officiels effectivement disputés par l'équipe.

Les équipes qui auront le plus petit coefficient en fin de saison seront récompensées.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le nombre de matchs joués, avec une priorité à l'équipe qui aura disputé le plus grand nombre de matchs.

En cas de nouvelle égalité, titre et récompense seront partagés entre les ex-æquo.

ARTICLE 3- PALMARES ET RECOMPENSES

Par ailleurs, à la fin de chaque saison, un classement, entériné par le Comité Directeur, des équipes en fonction de leur coefficient Fair-Play est publié sur le site officiel du District.

Les titres Fair-Play sont décernés à la fin des compétitions, lors d'un des évènements organisés par le District (Assemblée Générale, Journée des Passionnés, etc...) où les équipes lauréates sont invités

Afin de respecter l'esprit Fair-Play, les clubs lauréats sont tenus d'être présents pour recevoir leur prix. En cas d'absence, la récompense ne sera pas attribuée.



Les récompenses seront déterminées chaque saison par le Comité Directeur du District.

Les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le comité directeur sur proposition de la commission de discipline.

A partir de la parution sur le site du District, les clubs ont 48 heures pour faire part de leurs remarques éventuelles.

ARTICLE 4 – BAREME DU FAIR-PLAY

- ✓ Rappel au devoir de sa charge : 1 point
- ✓ 1er avertissement inscription fichier : 3 points
- ✓ 2ème avertissement 1 match avec sursis : 3 points
- ✓ 3ème avertissement 1 match de suspension ferme : 3 points
- ✓ Match automatique : 10 points
- ✓ MA suite à 2 avertissements : 15 points
dont 1 pour désapprobation des décisions de l'arbitre officiel
- ✓ Match ferme : 20 points par match
- ✓ Match avec sursis : 5 points quel que soit le nombre de matchs
- ✓ Match avec sursis transformé en match ferme : 20 points par match
- ✓ Mois ferme : 80 points par mois
- ✓ Mois avec sursis : 20 points quel que soit le nombre de mois
- ✓ Mois avec sursis transformé en mois ferme : 80 points par mois
- ✓ Année ferme : 960 points par année
- ✓ Année avec sursis : 240 points quel que soit le nombre d'années
- ✓ Année avec sursis transformée en année ferme : 960 points par année
- ✓ Sanction supérieure à 10 ans : 10 000 points



1^{ère} Division

Clt	Equipes	Total
1	CROTNAY COMBE D'AIN 1	6,440
2	JURA NORD FOOT 1	7,269
3	MONT /S VAUDREY CCSVA 2	7,520
4	SUD REVERMONT ENT. 1	8,000
5	POLIGNY GRIMONT FC 2	8,462
6	MONTMOROT OLYMPIQUE 1	8,607
7	HAUT JURA FC 1	9,800
8	SIROD ES 1	11,444
9	LONS RC 2	13,217
10	MOUCHARD ARC ET SENANS FC 1	13,808
11	LA JOUX NOZEROY FCC 2	17,625
12	JURA STAD' FC 1	31,583

2^{ème} Division

Clt	Equipes	Total
1	COTEAUX DE SEILLE US 2 (A)	2,500
2	MONT NOIR FC 1 (A)	2,700
3	NEY AS 1 (A)	3,045
4	TRIANGLE D'OR JURA FOOT 2 (A)	3,864
5	FOUCHERANS AS 1 (B)	4,071
6	SAINT-AUBIN AS 1 (B)	4,846
7	ROCHEFORT ATHLETIC 2 (B)	4,960
8	PETITE MONTAGNE FC 1 (A)	5,348
9	CHAMPAGNOLE FC 3 (A)	5,667
10	GRANDVAUX FOOT 1 (A)	5,913
11	PLAINE 39 FC 1 (B)	6,120
12	TROIS MONTS US 1 (B)	7,217
13	AIGLEPIERRE FC 1 (B)	7,348
14	ARCHELANGE GRED FRI 1 (B)	8,435
15	BRENNE-ORAIN FC 1 (B)	8,750
16	BRESSE JURA FOOT 3 (B)	9,957
17	PLEURE ISS 1 (B)	14,593
18	COURLAOUX FC 1 (A)	15,609
19	JURA LACS FOOT 3 (A)	16,318
20	GEVRY FC 1 (B)	24,667
21	VAUX LES SAINT CLAUDE AS 1 (A)	26,818
22	DOLE CRISSEY PS 1 (B)	61,348
23	SAINT-CLAUDE RCF 1 (A)	105,792
24	LONS RC 3 (A)	FG



3^{ème} Division

Clt	Equipes	Total
1	JURA NORD FOOT 2 (C)	2,400
2	SAINT-MAUR FR 1 (A)	2,429
3	CHAPELLE VOLAND US 1 (B)	2,591
4	MACORNAY FC 2 (B)	2,917
5	ARCHELANGE GRED FRI 2 (C)	3,143
6	GRANDVAUX FOOT 2 (A)	3,158
7	MONT /S VAUDREY CCSVA 3 (C)	3,318
8	BEAUFORT/SUD REVERMONT 2 (B)	3,545
9	SIROD ES 2 (A)	3,833
10	PETITE MONTAGNE FC 2 (B)	3,905
11	LA FERTE VAL DE CUISANCE 1 (B)	3,957
12	ARLAY FC 1 (B)	4,048
13	MOISSEY AS 1 (C)	5,083
14	GEVRY FC 2 (C)	5,222
15	CHOISEY AS 1 (C)	5,850
16	MONTBARREY AS 1 (C)	6,524
17	JURA STAD' FC 2 (C)	6,750
18	MONTMOROT OLYMPIQUE 2 (B)	7,182
19	BEAUFORT GC 1 (A)	7,682
20	MOLAY FC 1 (C)	8,238
21	PLATEAU 39 FC 1 (A)	8,304
22	CROTIENNAIS COMBE D'AIN 2 (A)	9,800
23	PLAINES 39 FC 2 (C)	9,800
24	ARCADE FOOT PAYS LUNETIER 2 (A)	10,952
25	ANGILLON/NEY 1 (B)	11,100
26	AROMAS AS 1 (A)	14,160
27	RAVILLOLES LES CROZETS 1 (A)	15,476
28	RAHON FR 1 (B)	16,158
29	PONT DE LA PYLE FC 1 (A)	16,476
30	PASSENANS CS 1 (B)	17,900

1^{ère} Division Féminine Deffeuille Automobiles

Clt	Equipes	Total
1	MONTMOROT/COURLAOUX	0,000
2	LONS RC 2	0,150
3	LA JOUX / FRASNE	0,429
4	TRIANGLE D'OR JURA FOOT	0,571
5	SEPTMONCEL / HAUT JURA	0,714
6	BRESSE JURA FOOT	0,783
7	JURA STAD' FC	0,952
8	COTEAUX DE SEILLE US	1,143
9	ARCADE FOOT PAYS LUNETIER	1,950
10	JURA LACS FOOT	5,391
11	BEAUFORT/SAGY	6,143